CHU CAEN NORMANDIE

DIRECTION COMMUNE
CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise

CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction déléguée du pôle gériatrique

N° 2025.196

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 modifiée portant réforme hospitalière,

Vu le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiants certaines dispositions de ce code,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux Etablissements de Santé (M21) et les textes modificatifs,

Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur **Arnaud CORVAISIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,

Vu l'arrêté du Directeur général du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1er novembre 2026,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, nommant **monsieur Yannig JEZEQUEL**, directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur adjoint du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 avril 2024 nommant **monsieur Zouhir HAMMOU-KADDOUR** en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier de Falaise,

DECIDE

Article 1
Délégation permanente est donnée à **Monsieur Zouhir HAMMOU-KADDOUR**, directeur adjoint au Centre Hospitalier de Falaise, à l'effet de signer pour le compte et au nom du directeur, dans la limite des attributions relevant de sa direction, tous actes, attestations, correspondances, notes de service ou d'information, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

Monsieur Zouhir HAMMOU-KADDOUR est notamment autorisé à signer :
- tous les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence des professionnels placés sous son autorité ;
- les actes concernant la création et le fonctionnement des régies pour la partie médico-sociale du Centre Hospitalier de Falaise ;
- tous les dépôts de plainte et dénonciations auprès des autorités de police et de justice.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de monsieur Zouhir HAMMOU KADDOUR, délégation est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Yannig JEZEQUEL**, directeur adjoint chargé des fonctions de directeur de site du Centre Hospitalier de Falaise et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Alma, Bernardin, Le Laizon et Saint-Joseph.

Article 2
Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre

Arnaud CORVAISIER